

Migration et désertification

« Nul ne peut nier la terrible similitude entre ceux qui courent pour échapper aux balles et ceux qui fuient la désertification rampante, les pénuries d'eau, les inondations et les ouragans. »¹



Les acteurs politiques et décideurs internationaux reconnaissent à présent que le lien entre changement climatique et migration a de graves conséquences sur la sécurité humaine. Le paradigme sécuritaire s'est déplacé, passant de modèles purement centrés sur l'état à un modèle englobant cette grande idée du développement humain qu'est la liberté. Ce nouveau modèle nécessite une plus grande prise de conscience internationale de l'importance d'un développement durable profitant à tous, garantissant l'intégrité de l'environnement et l'accès pour tous à une bonne santé et à un travail décent.

Les migrations environnementales

En dehors des situations exposant la vie à un danger immédiat, la décision de migrer est rarement due à une seule et unique raison et résulte généralement d'une combinaison de facteurs d'attraction et de répulsion. Parmi les causes profondes des migrations figurent : (1) des facteurs économiques, (2) des facteurs sociaux, (3) des facteurs d'insécurité et (4) des facteurs environnementaux.

Il n'existe encore aucun consensus pour définir les migrations environnementales. Il est cependant communément reconnu que les changements qui affectent les écosystèmes – qu'ils soient de nature physique, chimique et/ou biologique – peuvent altérer ces derniers et les rendre inaptes au maintien de conditions de vie suffisantes pour les populations, contraignant les habitants à quitter leur terre. A ce jour, pourtant, aucun accord international n'a été conclu pour fournir un statut aux migrants environnementaux. Ce qui est certain, c'est que des millions de personnes sont touchées.

Des centaines de millions de personnes menacées par les conséquences de la désertification

Différentes études ont montré que les changements environnementaux à l'échelle mondiale pourraient conduire entre 50 et 700 millions de personnes à migrer d'ici 2050. Ces études soulignent la complexité de la relation multicausale entre les systèmes socio-

écologiques et la mobilité humaine, et alimentent le débat sur les « migrations environnementales ». Dans les modèles migratoires, le signal environnemental s'amplifie à mesure que les impacts des changements climatiques et sociétaux se font apparents, ce qui est particulièrement vrai pour les habitants des zones arides.

La désertification est la dégradation des terres en zone aride, résultat de divers facteurs tels que les variations climatiques et les activités humaines. 41% des terres de la surface du globe sont classées comme arides. Elles abritent environ deux milliards d'habitants affichant des indicateurs de bien-être et de développement humains parmi les plus bas, tels qu'un fort taux de mortalité infantile et un faible PNB par habitant.

La relation de cause à effet entre désertification et migration n'a été que récemment reconnue par les différentes parties prenantes, et des preuves empiriques sont maintenant fournies par l'ONU, les institutions intergouvernementales, les instituts de recherche et d'études politiques. Par exemple, la dégradation des terres s'est révélée être un facteur majeur contribuant aux migrations rurales-urbaines au Mexique et aux flux migratoires du Mexique vers les Etats-Unis : 700.000 à 900.000 personnes quittent les terres arides mexicaines chaque année (Source : FAO). Des études sur l'Afrique, notamment l'Egypte, le Maroc, le Niger, le Mali et le Burkina Faso, ont montré que la dégradation des terres et la désertification contribuent à la mobilité humaine, ainsi qu'à la dégradation des

¹ Konrad Osterwalder, Recteur de l'Université des Nations Unies



conditions de vie, pour ceux qui partent comme pour ceux qui restent (Source : UNU-EHS).



La CNULD et la Stratégie décennale

Un des piliers de la nouvelle Stratégie décennale de la CNULD traite directement de la désertification et de la migration. De nouveaux contextes favorables à la promotion de solutions efficaces pour lutter contre la désertification doivent être développés. En outre, le statut des migrants environnementaux ou écologiques doit être revalorisé pour que leur soient accordés les mêmes droits à être protégés que les réfugiés forcés de quitter leurs terres pour des raisons autres qu'environnementales.

La CNULD mobilise ses compétences pour faire face à la désertification, à la dégradation des terres, à la sécheresse (DLDD en anglais) et à la migration de différentes façons :

- **Connaissance des interactions entre DLDD et migration.** La conception et la promotion d'une politique migratoire requière également la connaissance des interactions sociales, environnementales, politiques et culturelles des populations affectées par la dégradation des terres, populations figurant généralement parmi les plus pauvres du monde. Le développement communautaire et institutionnel de ces régions est une priorité, pour que les populations puissent s'adapter aux conditions de vie dans ces zones et pour réduire la tendance des jeunes à migrer du fait de contraintes environnementales et de l'absence d'opportunités économiques.
- **Promotion des partenariats et investissements en provenance des pays développés.** Les pays développés, qui accueillent généralement les flux de migration environnementale, pourraient accroître leurs efforts en mettant en place des politiques et des mesures promouvant les partenariats et les investissements dans les zones arides des pays affectés, ainsi que la durabilité environnementale des écosystèmes vulnérables. Cela contribuerait à améliorer les conditions de

vie des populations affectées.

- **Une gestion adaptée du risque.** La CNULD cherche à travailler avec les agences des Nations Unies responsables de la question du risque, afin de porter l'attention nécessaire sur les effets de la sécheresse aux niveaux régional et mondial. Les impacts actuels du changement climatique, l'érosion éolienne et hydrique, la perte de fertilité des sols et la pénurie d'eau touchent toutes les régions du monde. Lorsque ce sont les zones arides dégradées des pays en développement qui sont affectées, la pression poussant les habitants à fuir augmente. Un fort pourcentage de la population migre alors vers les villes, vers la frontière agricole, ou vers d'autres pays, notamment du Nord.
- **Reconnaissance et usage des technologies traditionnelles durables.** Pour lutter contre la désertification et la sécheresse, la mise en place et l'utilisation des pratiques et technologies traditionnelles durables peuvent être promues localement à travers les Programmes d'action nationaux (PAN).
- **Liens entre désertification et droits de l'homme.** Une publication conjointe de la CNULD et du rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation publiée en 2008, a montré comment, dans la lutte contre la DLDD, une approche fondée sur le droit contribue de façon essentielle à la garantie des droits de l'homme des groupes à faibles revenus, et qui vivent dans des écosystèmes menacés par les effets combinés de la surexploitation et du changement climatique.

En accord avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement, et diverses autres initiatives internationales, la CNULD a pour objectif de réduire la pauvreté dans les zones arides par des actions concrètes et opérationnelles de lutte contre la désertification. Cela devra être réalisé non seulement en menant des recherches plus approfondies, mais aussi en développant et répliquant les bonnes pratiques. Afin de poursuivre ce travail, la CNULD et l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies se sont associés, pour faire avancer leurs recherches conjointes sur les liens entre mobilité humaine et désertification, et permettre à la fois de renforcer les bases empiriques et d'encourager un meilleur dialogue politique.

Avec les efforts combinés et coordonnés de la CNULD, d'autres agences des Nations Unies et d'organisations de la société civile, le combat pour arrêter la désertification et la dégradation des terres peut être gagné, de sorte que la déclaration « Le droit à la liberté de mouvement est le droit de choisir de rester » ait un véritable sens.

Ce bulletin a été réalisé
en coopération avec :



UNITED NATIONS
UNIVERSITY
UNU-EHS
Institute for Environment
and Human Security